

11/01 – 30 juin 2015

Délégation de la gestion et de l'exploitation de la salle du Ponant : présentation du rapport d'activité de l'exercice 2014

Le rapporteur,

☞ rappelle que le conseil municipal a confié la gestion et l'exploitation du Ponant à CITEDIA dans le cadre d'une délégation de service public (5 ans).

Ce rapport, annexé à la présente, comprend, conformément aux dispositions de l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, l'analyse de la qualité du service et les comptes de l'exercice considéré.

☞ présente aux membres du conseil municipal le rapport de CITEDIA sur la gestion et l'exploitation du Ponant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Considérant l'examen de ce dossier par la commission mixte « vie culturelle » et « vie associative », du 16 juin 2014 ;

Considérant l'examen de ce dossier par la commission consultative des services publics locaux, du 17 juin 2014 ;

Vu les articles L 1411-3 et L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil municipal de Pacé, après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

du rapport qui lui a été présenté.